

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 JUIN 2016**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 25

L'an deux mil seize

Le vingt et un juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DE  
LA PARCELLE AC 402 - CITÉ  
« AIR ET LUMIÈRE »**

Etaient présents : COLLET Ch. MULON M. GARNERONE L.  
MUSY F. COLLET C. BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN  
P. THUILLET MP. SALADIN B. RAMEZ D. DOLEZ C. KINGET  
B. SPOTO S. DESROUSSEAUX C. DELANNOY JM. MOREAU  
G. COLOMBEL L. FAILLON J. DEBIONNE M. DE MULDER A.

Etaient excusés : NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R.  
HAMADI A.

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
28/06/2016

Procurations respectives à : COLLET C. DEBIONNE M. MOREAU  
G. BAUDRIN P.

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 15/06/2016

Etaient absents non excusés : DUMOULIN H. GOBERT J.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir  
les fonctions de secrétaire.

Le centre communal d'action sociale a validé l'achat de la parcelle cadastrée section A N°402 au CCAS d'Haspres, propriétaire, lors de son conseil d'administration du 3 juin dernier. Décision a par ailleurs été prise de céder à la commune pour l'euro symbolique la partie de cette parcelle nécessaire pour la création d'une voie d'accès qui reliera rue des Paturettes et rue des Pâquerettes.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'achat de la partie de la parcelle cadastrée AC N°402 qui est destinée à devenir voirie communale.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la partie de la parcelle cadastrée AC N°402 qui est destinée à devenir voirie communale pour l'euro symbolique.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Maing, le 28/06/2016

La DGS

I. SERAFINI



Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Affiché le 28/06/2016  
059-21590303691-20160621-20160624\_5-DE